

## Document d'information clé pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs en fonds d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## YCAP TACTICAL INVESTMENT

### Un compartiment du Fonds YCAP Fund SICAV Part A EUR (LU0807706857)

Ce compartiment est géré par HOMA CAPITAL SA

## Objectifs et politique d'investissement :

### Objectifs

Le Compartiment construira un portefeuille flexible, opérant une allocation d'actifs dynamique sur les marchés mondiaux des actions, des obligations souveraines, des devises et de la volatilité. L'exposition sera principalement obtenue par le biais de produits dérivés tels que les contrats à terme et les TRS. Toutefois, une exposition limitée pourra être obtenue directement en investissant dans des actions et des obligations d'entreprises. Le marché monétaire et les obligations d'Etat peuvent être utilisés pour la gestion des liquidités.

### Politique d'investissement

Le Compartiment cherche à capter une performance significative dans des environnements de marché favorables tout en préservant le capital dans des configurations défavorables. Afin d'atteindre cet objectif, le Compartiment opérera une allocation d'actifs flexible et dynamique au sein de : des futures sur indices boursiers mondiaux, c'est-à-dire des Indices financiers tels que définis à l'article 9 du règlement grand-ducal du 8 février 2008 relatif à certaines définitions de la loi modifiée sur les OPC ; des contrats à terme sur obligations, les contrats à terme sur devises, les contrats à terme sur la volatilité, les certificats d'or considérés comme des Valeurs Mobilières au sens de l'article 2 du Règlement Grand-Ducal du 8 février 2008 relatif à certaines définitions de la Loi OPC modifiée sans dérivés, futures et devises incorporés, et, les Total Return Swaps. Le Compartiment peut investir dans des instruments éligibles offrant une exposition aux matières premières, tels que des instruments dérivés dont les actifs sous-jacents sont constitués d'indices financiers éligibles sur les matières premières. Le Compartiment n'acquerra pas directement des matières premières physiques et n'investira pas directement dans des instruments dérivés dont les actifs sous-jacents sont des matières premières physiques. Le Compartiment peut être exposé entre 0 et 100% de ses actifs nets sur les marchés mondiaux des actions, des obligations souveraines, des devises et de la volatilité. Jusqu'à 30 % de ces expositions peuvent être obtenues par le biais d'investissements directs. Les investissements directs en actions de micro et petites capitalisations sont limités à 10% de la valeur nette d'inventaire. L'exposition aux marchés émergents peut être obtenue indirectement via des contrats à terme ou des TRS dans une limite de 25% de la valeur nette d'inventaire. Le Compartiment peut investir entre 0 et 100% de ses actifs nets dans des instruments du marché monétaire. L'exposition aux instruments à haut rendement est limitée à 20% de la valeur nette d'inventaire. Le Compartiment peut investir au maximum 10% de ses actifs dans d'autres OPCVM et dans des OPC, y compris des ETF de l'UE et de pays tiers, investissant dans des obligations ou des actions ou ayant un portefeuille mixte d'obligations et d'actions, conformément à l'article 41, 1.e de la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif. Le levier maximum d'exposition est de 350%.

### Sélection des actifs

Le gestionnaire d'investissement sélectionne initialement de manière discrétionnaire un ensemble d'actifs diversifiés performants dans différentes conditions économiques : croissance, inflation et déflation. En outre, les actifs choisis doivent être très liquides et négociés sur des marchés réglementés.

### Construction du portefeuille

Pour ces actifs, la sélection des instruments et leur allocation sont basées sur des recherches et analyses internes, des modèles propriétaires, et dans une moindre mesure, des modèles construits avec des partenaires indépendants de la société de gestion tels que des conseillers externes.

Parmi les modèles utilisés, le fonds peut s'appuyer sur une approche d'investissement basée sur l'intelligence artificielle. La décision finale d'investissement reste à la seule discrétion du gestionnaire d'investissement.

### Indicateur de référence

Il n'y a pas d'indicateur de référence.

### Fréquence de calcul de la VL

Quotidienne

### Politique de distribution

Les revenus des investissements sont capitalisés dans le fonds et pris en compte dans le calcul de la valeur liquidative de la part.

### Recommandation

Le compartiment peut ne pas convenir pour les investisseurs dont l'horizon d'investissement est inférieur à 3 ans.

### Conseiller d'investissement

AI FOR ALPHA agit en tant que conseiller en investissement financier auprès de la société de gestion pour YCAP TACTICAL INVESTMENT.

## Profil de risque et de rendement :

### Risque plus faible

Rendement potentiellement plus faible

### Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus élevé



### Indicateur de risque et de rendement

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Le capital initialement investi n'est pas garanti.

### Autres risques particuliers

#### Risque de marché

L'OPCVM est investi dans des instruments financiers qui connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers nourris par les changements intervenus dans l'environnement politique et macro-économique ou dans la situation individuelle d'un émetteur.

#### Risque de change

Certains des investissements sous-jacents de l'OPCVM sont libellés dans une devise autre que sa devise de comptabilité. Dans ce cadre, le risque de change correspond au risque inhérent à l'évolution des parités de change qui peut conduire à une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

#### Risque actions

Le risque associé aux investissements en actions ou en titres s'apparentant à des actions intègre des fluctuations importantes dans les prix de valorisation, les conséquences de la divulgation d'informations défavorables relatives au marché ou à un émetteur en particulier, et le statut d'un instrument financier le risque actions et, dans une moindre mesure, le risque lié aux instruments de dette (par rapport à l'ensemble des titres de créance émis par un même émetteur. Les différents marchés actions fonctionnent selon des méthodes de règlement et de livraison différentes dont l'application peut conduire une partie des actifs de l'OPCVM à demeurer temporairement non investie, des opportunités d'investissement attractives

## YCAP FUND SICAV - YCAP TACTICAL INVESTMENT

n'étant consécutivement pas saisies. Des problèmes rencontrés dans la mise en œuvre du processus de règlement-livraison des titres peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

### Risque lié aux instruments de dette

Le risque lié aux instruments de dette comporte un risque de crédit émetteur qui s'exprime, notamment, dans le cadre de la notation de ce dernier. Les obligations et les instruments de dette émis par des émetteurs bénéficiant d'une notation basse sont généralement considérés comme comportant un risque de crédit plus important et un risque de défaut plus fort que ceux émis par des émetteurs bénéficiant d'une notation plus élevée. Dans l'hypothèse où un émetteur d'obligations ou d'instruments de dette rencontrerait des difficultés économiques et/ou financières, cette situation serait de nature à affecter la valeur de ces titres et celle de tous montants dus en vertu de leur émission. Cela pourra se traduire par une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM. Comme les actions, les instruments de dette sont impactés par le risque de volatilité, le risque de change et le risque de taux.

### Risque des dérivés

Les marchés des produits dérivés sont volatils, les possibilités de réaliser des gains et le risque de subir des pertes sont plus importants que pour les investissements dans des titres ou des instruments du marché monétaire.

## Frais

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	0,5%
Frais de sortie	0,5%
Frais de conversion	2,0%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.

### Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants	1,15%
----------------	-------

### Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	10 % basé sur l'appréciation de la valeur brute liquidative par part soit la valeur liquidative par part avant le cumul des commissions de Performance à condition que la VL soit supérieure ou égale à la plus haute VL historique (Clause du High Water Mark)
---------------------------	---

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance.

Les frais d'entrée et frais de sortie indiquent le pourcentage maximum pouvant être prélevé, dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.

Le chiffres des frais courants est calculé sur la base des dépenses supportées par le fonds au cours des 12 derniers mois précédant le 31 décembre 2020. Les frais courants peuvent varier d'une année à l'autre.

La commission de performance supportée par le fonds au cours des 12 mois précédant le 31 décembre 2020 s'est élevée à EUR 56,63.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section 16 et à l'Appendix C du prospectus de ce fonds.

## Performances passées

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. La valeur des investissements peut baisser comme monter et l'investisseur n'est pas certain de récupérer le montant initialement investi.

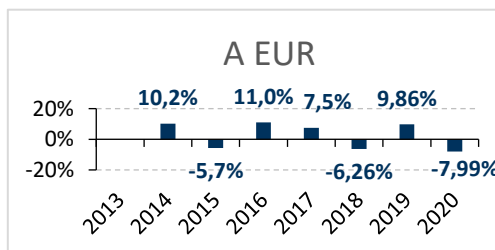
Le graphique présente la performance annuelle en euros.

Le fonds a été lancé le 11 janvier 2013.

La part A EUR a été lancée le 11 janvier 2013.

La valeur d'actif net peut changer à tout moment.

La performance est nette de frais et de commissions.



## Informations pratiques

### Dépositaire

BNP Paribas Securities Services, Luxembourg Branch

### Informations complémentaires

Les informations complémentaires sur ce fonds sont disponibles dans les bureaux de YCAP Fund au 60, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg - Grand-Duché de Luxembourg, incluant le prospectus, le dernier rapport annuel, les derniers documents d'information périodique réglementaires, ainsi que les dernières VL du fonds. Ils sont accessibles gratuitement. La documentation est également disponible sur le site [www.homacapital.fr](http://www.homacapital.fr).

### Régime fiscal

Ce fonds est assujéti à l'impôt au Luxembourg, ce qui peut avoir un impact selon votre régime fiscal en tant qu'investisseur. Pour plus d'information, veuillez consulter un conseiller fiscal.

### Responsabilité

La responsabilité de HOMA CAPITAL SA ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du fonds.

### Fonds à compartiments

Ce fonds est un compartiment d'un fonds à compartiments, dont le nom se trouve en haut de ce document. Le prospectus et les documents d'information périodique sont préparés pour le fonds à compartiments. Les actifs et passifs de chaque compartiment sont ségrégués de ceux des autres compartiments selon la loi. Les conversions sont autorisées vers les parts de la même catégorie libellées dans une autre monnaie de référence dans le même compartiment ou dans les parts d'une autre catégorie dans le même compartiment ou d'une catégorie du compartiment vers la catégorie d'un autre compartiment libellée ou non dans la même devise à condition que le porteur respecte les conditions de la catégorie de la part vers laquelle il veut effectuer la conversion.

### Politique de rémunération

Les détails de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles à l'adresse <http://www.homacapital.fr/informations-reglementaires>. Ils incluent, entre autres, la description du mode de calcul des rémunérations et avantages, l'identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations et avantages, la composition du comité des rémunérations. Une copie papier sera fournie gratuitement sur demande.

Ce fonds est agréé au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). HOMA CAPITAL SA est enregistrée en France et régulée par l'Autorité des Marchés Financier (AMF). Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 4 août 2021.